

CAPD Promotions

Vendredi 4 décembre 2015

Présents :

- Mme Rémer IA
- M Didier secrétaire général IA
- DPE : Mme Roque, M Merle
- IEN : Mme I. Dumont (Mauriac)
- SNUipp-FSU : Claire Van Theemst, Julien Barbet, Emeric Burnouf
- SE-UNSA : Patrick Sanudo, Jean-Claude Frigière

Ordre du jour :

- Promotions
- Election des présidents des conseils d'école regroupés
- Questions diverses :
 - o Organisation de la formation initiale (SE-UNSA)
 - o Conditions des stages filés côté directeurs (SE-UNSA)
 - o Demandes d'aides administratives formulées par les directeurs (SE-UNSA)
 - o Situation des collègues des écoles de Marmiers et JB Veyre au mouvement 2016 en cas de fermetures (SNUipp-FSU)
 - o Etat des lieux des non-remplacements depuis la rentrée 2015 (SNUipp-FSU)
 - o Etat des lieux du défraiement des déplacements pour les animations pédagogiques et les conseils école-collège (SNUipp-FSU)

Le co-secrétariat de séance est assuré par M Burnouf (SNUipp-FSU).

Le compte-rendu de la CAPD du 13 octobre 2015 est approuvé.

Déclaration du SNUipp-FSU.

Election des présidents des conseils d'école regroupés

- Cros de Montvert-Rouffiac : Mme Eyraud
- Omps-Pers : Mme Hubert
- Labesserette-Sansac : Mme Chwalek
- St-Santin – St-Constant : M Rouzières
- Calvinet-Mourjou : M Sarda
- Leucamp-Teissières : Mme Lavigne
- Cayrols-Roumégoux : M Cabanes
- Lascelles-St Cirgues : Mme Minoret
- St Jacques-Thiézac : Mme Bellot
- Laroqueville-Marmanhac : M Mallet
- Maternelle – Primaire Vic : M Moujol
- Salers-St Bonnet : M Lafarge
- Menet-Valette : Mme Ansemant
- Cheylade-Le Claux : M Delon
- Lavaurs Jaleyrc-Sourniac : Mme Dumas
- Andelat-Roffiac : Mme Igounet
- Anglards-Vabres : Mme Latapie
- Bouzentès-Villedieu : Mme Miallet
- La Chapelle Laurent-St Poncy : Mme Marcon

Promotions

Ineat et avantage spécifique d'ancienneté : ne concerne aucun enseignant entré dans le département cette année.

Promotions des instituteurs : 6 en activité sur le département, 2 en disponibilité, 4 en activité. Aucun n'est promouvable car tous sont au 11ème échelon.

Promotions des PE :

Barème = 1,5 x AGS + note (au 31 août 2015)

30% des promouvables au grand choix sont promus.

5/7 des promouvables au choix sont promus.

Le SNUipp-FSU demande un point de vigilance sur les personnels qui arrivent d'un autre département avec une note basse au regard de la grille départementale. Les IEN doivent les inspecter prioritairement afin que leur note soit réévaluée dans le cadre de la grille départementale.

Questions diverses

- **Organisation de la Formation Initiale:**

Tous les stagiaires sont des FSE. Conditions de titularisation : 50% suivi par l'ESPE pour valider leur Master et 50% sur le travail conduit en classe (stage filé, massé). Le jury se tiendra aux environs du 24 juin 2016. Pour les FSE qui préparent le M2 la formation est organisée sous la responsabilité de l'ESPE. Pour ceux qui ont déjà le M2, ils ont une formation personnalisée, s'inscrivent dans un DU dans lequel les formations sont conduites conjointement par l'ESPE (60 heures d'analyse de pratique, formation complémentaire) et l'IA (60 heures : animations pédagogiques institutionnelles, géométrie, ASH, EMC, stages de FC et 27 h confiées aux équipes de circonscription).

Intervention du SE-UNSA : Les FSE qui sont sur le format 250 heures ont beaucoup moins de temps pour préparer le stage filé ce qui crée une distorsion entre FSE 120 h et FSE 250 h. Le SE-UNSA demande un allègement des UE pour les stagiaires 250 heures.

Tous les FSE, alors qu'ils ont un cursus universitaire totalement différent, suivent 4 UE en commun sur 5, c'est impossible.

Concernant les stages massés longs, certains stagiaires n'auront jamais vu de cycle 2 car il n'y a pas de stage ciblé cycle 2 au plan départemental de formation.

- **Stages filés:**

Les directeurs passent beaucoup de temps à aider et épauler les jeunes collègues. En plus, ces décharges ne sont pas régulières ce qui est chronophage pour les directeurs et les stagiaires qui doivent se concerter régulièrement.

Frais de déplacements : les FSE domiciliés hors agglomération aurillacoise perçoivent 1 000 € d'indemnité forfaitaire de formation. L'UNSA demande à ce que la réglementation soit appliquée à savoir que les stagiaires ont le choix entre l'IFF et les indemnités du décret 2006. L'IA est d'accord pour l'appliquer dès maintenant et laisser le choix aux stagiaires. Pendant les stages massés ils toucheront l'ISSR.

- **Aides administratives:**

Des demandes sont sans réponse car l'IA n'a plus de moyens disponibles. 6 ou 7 demandes ont été rejetées. Le SE-UNSA voudrait que l'IA demande un supplément de moyens au Préfet. L'IA le refuse car l'administration s'est aperçue que la grande majorité des aides administratives n'ont pas accès à l'ordinateur, au courrier et ne font que très peu de tâches en rapport avec l'aide à la direction. Le SE-UNSA demande un groupe de travail sur cette question.

- **Situation des collègues des écoles JB Veyre et Marmiers en cas de fermetures :**

La carte scolaire n'est pas arrêtée pour le moment. Si les deux écoles ferment, les règles du mouvement s'appliqueront. Le Maire d'Aurillac a demandé à rencontrer l'IA pour travailler sur la sectorisation.

- **Etat des lieux des non-remplacements depuis le début de l'année 2015-2016 :**

Selon l'IA la situation est satisfaisante malgré quelques semaines tendues lors des stages de formation continue. Des difficultés plus fortes sur Mauriac. L'IA envisage de créer des postes de brigades lors de la prochaine carte scolaire.

- **Etat des lieux des défraiements des déplacements pour les animations pédagogiques et les conseils école-collège :**

Pas de défraiement pour les animations pédagogiques. Rien de nouveau non plus pour les conseils école-collège, même si l'IA indique que le Ministère est pleinement conscient du problème. Le SNUipp-FSU dénonce cette situation unique au premier degré. Nos collègues se déplacent sans défraiement, sans ordre de mission et sans que leur temps de déplacement ne soit comptabilisé en temps de travail. C'est inadmissible et cela pose de sérieuses questions sur ce qui adviendrait en cas d'accident de la circulation. L'IA rassure en disant que les enseignants seraient couverts dans ce cas et qu'elle reconnaîtrait l'imputabilité à l'administration. Nous nous permettons d'émettre un doute sur un engagement oral car nous savons par comparaison à ce qui s'est déjà passé dans d'autres départements, que la reconnaissance n'est pas systématique. Le SNUipp-FSU se dit stupéfait de voir le système continuer à fonctionner ainsi : nos collègues se déplacent sans être défrayés, sans être couverts, sans que leurs déplacements soient comptabilisés dans leur temps de travail ! C'est unique, aucun autre secteur professionnel ne fonctionne ainsi ! Petite victoire, l'IA, suite à notre intervention, nous indique qu'elle va étudier la situation budgétaire afin de défrayer les déplacements pour les conseils école-collège. Pour les animations pédagogiques, le budget départemental ne le permet pas, donc les enseignants ne sont pas tenus d'y assister.

*Vos représentants en CAPD
Claire Van Theemst, Julien Barbet, Emeric Burnouf*